

MINISONE encastré



MINISONE Ø 315

MINISONE Ø 160

Conformités

- Conforme au marquage CE selon EN 15650 : 1812-CPR-1079

Avantages

- Pertes de charges réduites.
- Montage direct sur les conduits de petits diamètres sans réduction.
- Raccordements aérauliques munis de joints à lèvres.
- Etanchéité classe B suivant EN 1751.

DOMAINE D'APPLICATION

- Compartimentage de locaux tertiaires (ERP, locaux commerciaux ou industriels,...).

DESCRIPTION

- Constitué d'un tunnel en acier galvanisé et d'une lame mobile de 20 mm d'épaisseur en matériau réfractaire.
- Le boîtier de déclenchement est fixé sur le tunnel. Il est positionné en décalé par rapport à la lame de façon à ce qu'une seule partie soit scellée dans la paroi lors de l'installation.
- Déclenchement auto commandé à 70 °C par fusible thermique.
- Non évolutif vers télécommande ou motorisation.
- Joints à lèvres pour une étanchéité classe B suivant EN 1751.

CLASSEMENT AU FEU

- EI 60 S – 500 Pa – Ve (i ↔ o) : Mur béton 110 mm ou béton cellulaire 100 mm.
- EI 60 S – 500 Pa – Ve (i ↔ o) : Cloison légère en plaques de plâtre.

MISE EN ŒUVRE

- Encastré dans un mur béton ou cloison légère.
- Montage vertical uniquement.
- Scellement au mortier standard (mur en béton) et au mortier standard ou à la colle à béton cellulaire (mur en béton cellulaire).
- Scellement avec de la laine de roche et de la colle à plâtre (cloison légère).
- Le boîtier mécanisme vient en appui contre le mur. Celui-ci doit rester accessible après la pose du clapet (prévoir une trappe de visite à cet effet).
- Raccordement aéraulique : ne doit exercer aucune contrainte sur le clapet.

GAMME AVEC CHOIX D'OPTIONS

Le fusible thermique 70 °C est inclus.

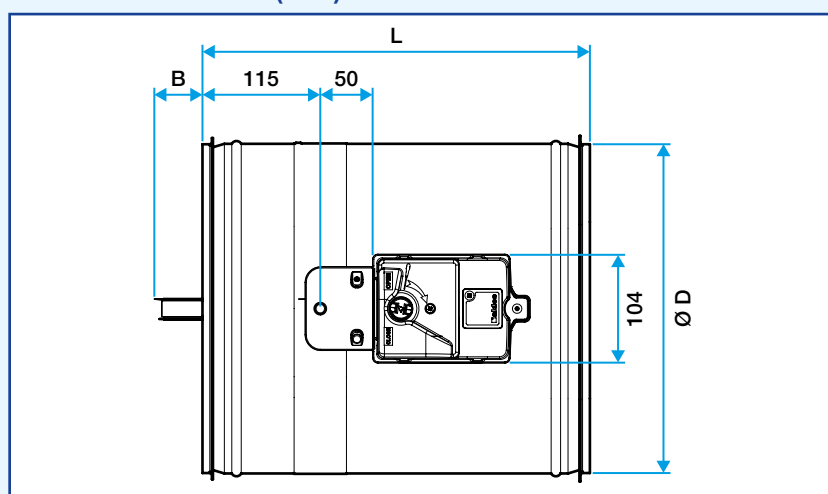
GAMME standard

Désignation	Code
MINISONE D100 mm	11043230
MINISONE D125 mm	11043231
MINISONE D160 mm	11043232
MINISONE D200 mm	11043233
MINISONE D250 mm	11043234
MINISONE D315 mm	11043235

ACCESSOIRES

Désignation	Code
Kit contact MINISONE FCU + DCU	11043263
Kit contact MINISONE FCU ou DCU	11043262

ENCOMBREMENT (mm)



Ø D (mm)	Ø Réserve (mm)	L (mm)	B (mm)	Poids (kg)
100	150	385	-	1,3
125	175	385	-	1,5
160	210	370	-	1,9
200	260	370	-	2,7
250	310	370	17	3,4
315	375	370	48	4,5

Pertes de charge

Ø D (mm)	Vitesse dans le conduit (m/s)											
	2		4		6		8		10		12	
(mm)	Q (m³/h)	ΔP (Pa)	Q (m³/h)	ΔP (Pa)	Q (m³/h)	ΔP (Pa)	Q (m³/h)	ΔP (Pa)	Q (m³/h)	ΔP (Pa)	Q (m³/h)	ΔP (Pa)
100	57	4	113	14	170	32	226	56	-	-	-	-
125	88	2	177	7	265	16	353	28	442	44	530	63
160	145	1	290	4	434	9	579	16	724	25	869	36
200	226	1	452	4	679	9	905	16	1131	25	1357	36
250	353	1	707	3	1060	7	1414	12	1767	19	2121	27
315	561	1	1122	2	1683	5	2244	8	2806	13	3367	18

MINISONE encastré en mur béton - EI 60 S - 500 Pa

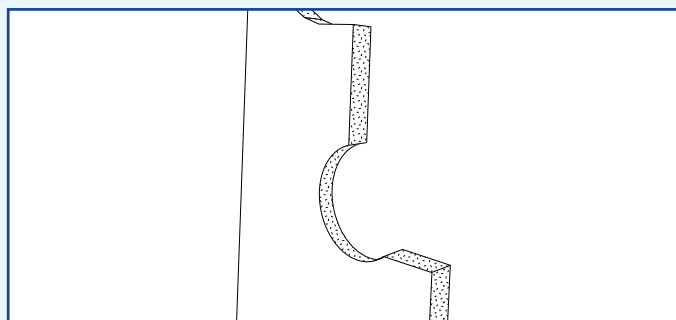


MINISONE Ø 315

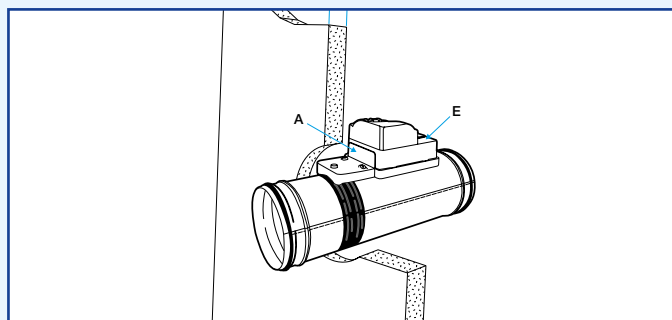


MINISONE Ø 160

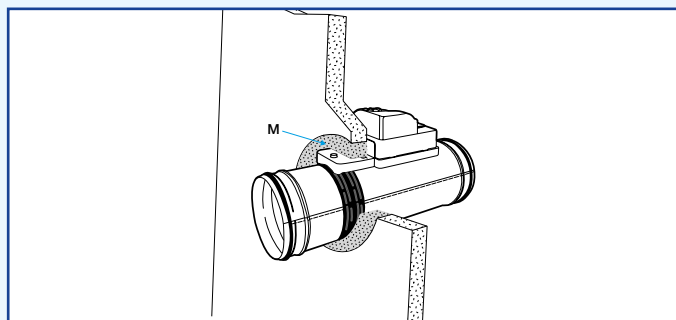
BÉTON 110 MM OU BÉTON CELLULAIRE 100 MM



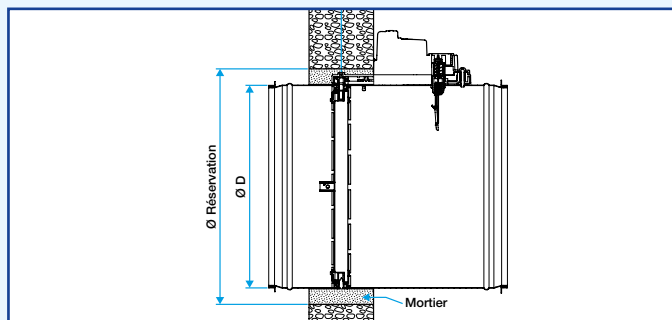
A - Prévoir une réservation d'au moins $\varnothing + 50$ mm dans le mur.



B - Positionner le clapet avec la face d'appui (A) contre la paroi. Le mécanisme (E) doit rester accessible.



C - Remplir le joint (M) au mortier standard (mur en béton) et au mortier standard ou à la colle à béton cellulaire (mur en béton cellulaire).



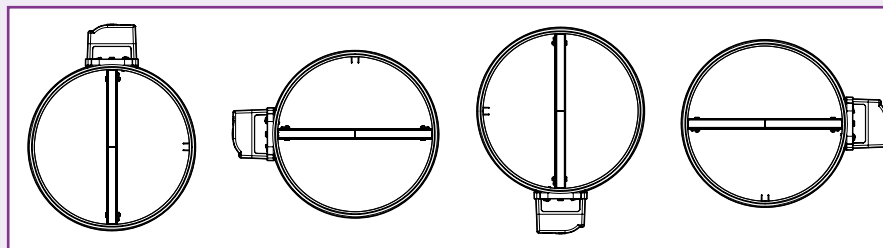
D - MINISONE encastré dans un mur béton.

Consulter www.aldes.com ou votre agence ALDES pour plus de renseignements. Respecter les rapports de classement.

RÉSERVATION DE MONTAGE

Épaisseur du mur	Mortier utilisé	Diamètre de réservation
Béton 110 mm	Mortier standard	\varnothing D clapet + 50 mm
Béton cellulaire 100 mm	Colle béton cellulaire	\varnothing D clapet + 50 mm
Béton cellulaire 100 mm	Mortier standard	\varnothing D clapet + 50 mm

POSITIONNEMENT DU MÉCANISME



Nota : le boîtier mécanisme doit rester accessible après la pose du clapet. Prévoir une trappe de visite à cet effet.

Clapet coupe-feu circulaire MINISONE

MINISONE encastré en paroi flexible - EI 60 S - 500 Pa

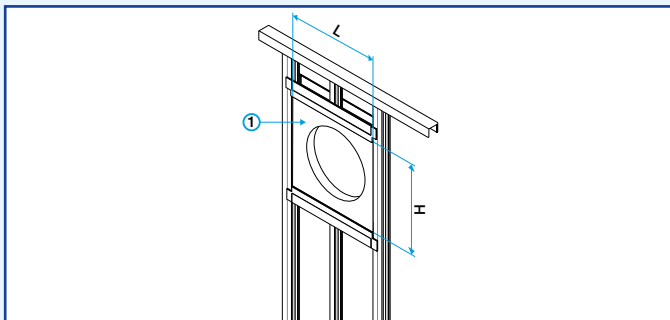


MINISONE Ø 315

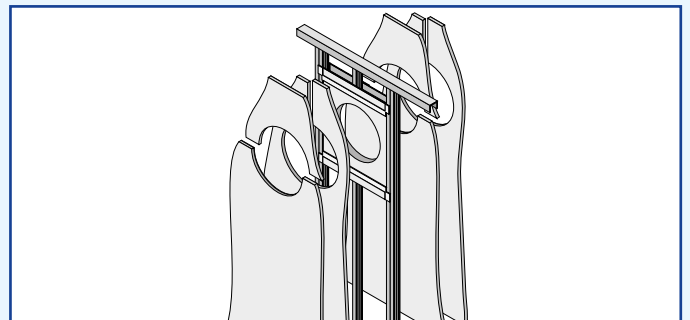


MINISONE Ø 160

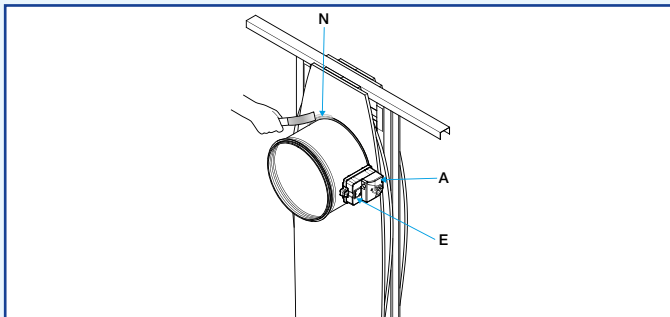
CLOISON EN PLAQUES DE PLÂTRE 98/48 STANDARD (COUPE-FEU 1H)



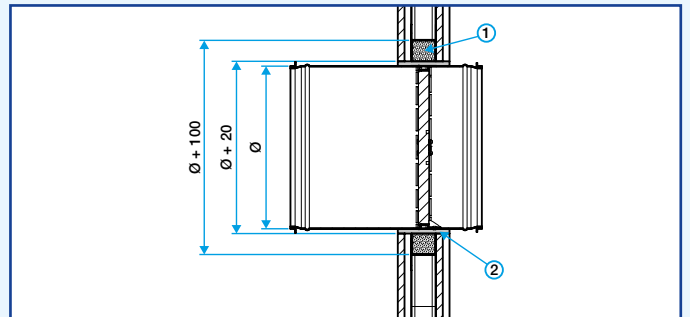
A - Découper des rails afin de réaliser le haut et le bas du chevêtre en laissant un passage libre (H x L) de $\text{Ø} + 20 \text{ mm}$ dans la paroi. Insérez la laine de roche ① préalablement découpée (carré de $\text{Ø} + 100 \text{ mm}$) avec un trou à $\text{Ø} + 20 \text{ mm}$ maxi.



B - Ajoutez et fixez les plaques de plâtre préalablement découpées à $\text{Ø} + 20 \text{ mm}$ maxi.



C - Positionner le clapet avec la face d'appui (A) contre la paroi. Le mécanisme (E) doit rester accessible. Boucher avec de la colle à plâtre (N).



D - MINISONE encastré en paroi légère.

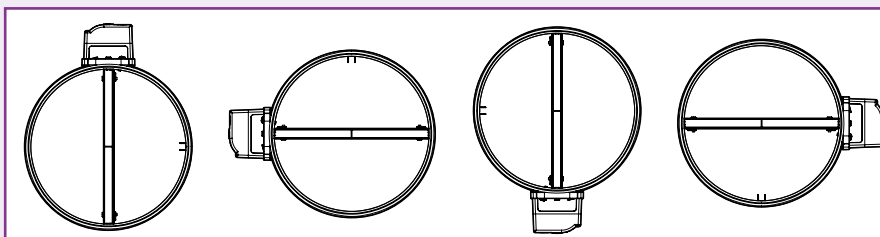
- ① Laine de roche
- ② Scellement colle à plâtre

Consulter www.aldes.com ou votre agence ALDES pour plus de renseignements. Respecter les rapports de classement.

RÉSERVATION DE MONTAGE

Épaisseur du mur	Mortier utilisé	Diamètre de réservation
Cloison légère	Laine de roche puis colle à plâtre	$\text{Ø D clapet} + 20 \text{ mm}$

POSITIONNEMENT DU MÉCANISME



Nota : le boîtier mécanisme doit rester accessible après la pose du clapet. Prévoir une trappe de visite à cet effet.

Dispositions communes à tous les clapets

Informations relatives à tous les clapets

DONNÉES GÉNÉRALES

- Un clapet coupe-feu est un dispositif d'obturation présentant deux positions :
 - une position d'attente : lame ouverte,
 - une position de sécurité : lame fermée.
- Un clapet coupe-feu est obligatoirement équipé d'un fusible thermique.
- Un clapet coupe-feu est obligatoirement réarmable après déclenchement à froid.

CLAPETS COUPE-FEU ALDES

- Les clapets coupe-feu ALDES présentés dans ce catalogue sont :
 - conformes à la NF-S-61937 «Dispositifs Actionnés de Sécurité» fiches I et II,
 - certifiés NF suivant le Règlement Particulier n°246.
- Les clapets coupe-feu ALDES équipés d'un mécanisme VRFI ou ISONE sont évolutifs, et ce depuis 1987.
- Tous les clapets ALDES sont contrôlés unitairement avant emballage.

Recommandations pour tous les clapets

STOCKAGE AVANT LA POSE

- Ces matériels dont le stockage avant pose doit être fait à l'abri des intempéries dans un local clos, hors d'eau et hors gel, ne doivent pas être empilés au-delà du conditionnement usine d'origine.
- Ils doivent être convenablement rangés de manière à éviter toutes détériorations des mécanismes ou parties mobiles, ou toutes déformations du corps de l'appareil résultant d'une charge ou d'une humidité trop élevée.

PROTECTION DU MATÉRIEL DURANT LA POSE

- Le clapet, et plus particulièrement son mécanisme, bien que protégé sous un capot en matière synthétique devra être tenu à l'abri des projections de toute nature (ciment lors du scellement, peinture, flocage, etc) risquant de nuire au bon fonctionnement des différents organes de déclenchement et de signalisation.
- Le matériel devra également être protégé contre les risques de ruissellement ou de forte condensation aussi bien pour la partie réfractaire que pour les parties métalliques ou dispositifs électromagnétiques.
- Toutes précautions seront prises pour qu'un vieillissement prématuré des matériels ne se produise avant leur mise en route effective sur les installations terminées.
- L'action de calage et de rebouchage en vue du scellement des appareils ne devra occasionner aucune déformation susceptible d'altérer le bon fonctionnement du clapet.

CONTRÔLE DU MATÉRIEL

AVANT LA MISE EN ROUTE DES INSTALLATIONS

- Les appareils devront être maintenus en position de repos mécanique avant la mise en route effective des réseaux de ventilation de manière à ne pas solliciter les dispositifs de retenue ou de déclenchement tant que les conditions normales d'exploitation ne sont pas réunies.

MAINTENANCE

- Prendre les précautions d'usage pour les interventions dans le mécanisme d'une machine tournante munie de pignons et de puissants ressorts.
- Tous les éléments étant obligatoirement alimentés en TBTS (très basse tension de sécurité), la mise à la terre n'est pas nécessaire. Il est recommandé de travailler hors tension pour éviter les courts circuits qui pourraient endommager l'appareil.
- Le capot protégeant le mécanisme doit impérativement être remis en place après chaque dépose.
- En fonction du type de bâtiment, des manœuvres d'essai périodiques sont prévues (voir NF-S 61.933). Nous préconisons une manœuvre annuelle au minimum.